

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 mars 2013

Présents : MM. GADOUX Maire, Mme GIRY, SAINT-ANDRE, Adjoints, Mme BEGON, ISSARD, FOURNET-FAYARD, Mme DOURIS, BARGEON, LEVIGNE, PAYRARD et Mme GIRARD.

Excusés : Mmes LAMOUREUX et PERUFEL, M. DALLIERE et M. LARQUETOUX.

Absents : M MAILLY et Mme DE OLIVEIRA.

Fabienne GIRARD est désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

INTERCOMMUNALITÉ

S.I.A. – CONVENTION DE DÉVERSEMENT

En raison de la mise aux normes de la station d'épuration, la commune doit mettre en place une convention indiquant les quantités et la nature des rejets au réseau intercommunal.

De plus, elle doit réduire l'arrivée des eaux claires à la station de 240 m³ / jour en 5 ans et monter un programme de travaux, à mettre au point. Tout ceci permettra de continuer de percevoir des subventions de l'Agence de l'Eau.

J FOURNET-FAYARD demande s'il s'agit de faire un séparatif. Le Maire répond que pas seulement, à certains endroits ce sont des sources qui sont récupérées dans le réseau. Pour cela des travaux seront effectués en régie dès 2013.

Par la suite, les entreprises classées devront passer une convention avec la commune pour avoir le droit de déverser dans le réseau. Elles devront se soumettre aux mêmes contraintes que la commune en faisant un prétraitement.

J ISSARD demande quelles Communes appartiennent au Syndicat. Réponse : La Monnerie-Le Montel, Celles-sur-Durolle, une partie de Palladuc et une partie de Thiers.

À l'unanimité le conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

PERSONNEL

EMPLOIS D'AVENIR

L'État a créé des emplois d'avenir s'adressant aux jeunes de 18 à 25 ans, avec ou sans diplôme, sur la base d'un temps plein pendant 3 ans. Il prend la rémunération brute en charge à hauteur de 75 %.

J ISSARD précise que le Conseil Général apporte une aide complémentaire de 10 %, avec une date limite pour l'embauche.

À l'unanimité le conseil municipal accepte cette délibération de principe.

AFFAIRES GÉNÉRALES

REPRÉSENTATION DES COMMUNES DANS LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

Le Maire présente à l'assemblée le projet de nouvelle représentation communale des délégués communaux à la Communauté de communes de la Montagne thiernoise proposé par le conseil communautaire du 19 février 2013. Le nombre de délégués passerait de 22 à 30, la commune de La Monnerie-Le Montel aurait 6 délégués au lieu de 4 précédemment. Les communes de moins de 1 000 habitants auraient deux sièges.

À l'unanimité le conseil municipal accepte la nouvelle représentation communale au sein du conseil communautaire de la Montagne Thiernoise.

RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire rappelle les fondamentaux de la loi sur la réforme des rythmes scolaires et que son application peut intervenir au choix des communes en 2013 ou en 2014. L'animation du temps périscolaire dégagé est à la charge de la commune. Reste que ce temps ne devrait pas se résumer à de la garderie.

Depuis le mois de décembre 2012, le Maire est en discussion avec le directeur de l'école.

De plus, il est envisagé une mise en place au niveau de la CCMT qui a emporté l'accord de tous, ainsi que de l'Inspection d'Académie. Mais les enseignants sont en désaccord sur ce planning d'intervention. Ce désaccord s'est étendu aux autres écoles de la Montagne thiernoise. Un dernier planning est proposé, qui prend en compte toutes les remarques faites et respecte la réglementation. Ce planning est distribué aux conseillers et commenté. Il est spécifique à La Monnerie et prévoit deux fois une heure d'animation, comme demandé par les enseignants.

L'AEP est d'accord pour participer.

M BEGON demande si cela remet en cause la garderie et la cantine. Le Maire informe que la garderie fonctionnera le mercredi matin.

Les parents d'élèves déplorent le passage en force de la part du gouvernement. Le Maire approuve.

Dans le public, Madame COLLONGE demande l'évaluation financière, disant qu'à St Rémy elle est de 150 € par enfant. Il serait préférable d'attendre 2014 compte tenu du coût et de l'endettement de la commune (1 027 € par habitant).

Le Maire indique que l'aide de l'État est de 50 € par enfant. Il affirme que repousser à l'année prochaine ne sert à rien. Appliquer la réforme dès cette année permettra en revanche d'ajuster l'an prochain si besoin.

Abstention : JM PAYRARD

QUESTIONS DIVERSES

- **Déclassement de portions du domaine public** : À Chailas, Mme FIORE abandonne l'acquisition ;
- **Salle des sports** : l'expertise judiciaire a eu lieu le 26 mars 2013.

Fin de séance à 19H50.